



Version de Janvier 2018

STNO

Socle Technique Nourri sans OGM

Questions / Réponses

Les syndicats de la nutrition animale constatent un regain d'intérêt de la part des professionnels de la nutrition animale pour la certification OQUALIM-STNO dans le cadre du développement de projets de filières animales « sans OGM ».

Cette Foire aux questions est destinée aux fabricants d'aliments qui s'interrogent sur l'opportunité d'une certification OQUALIM-STNO. Elle recense les principales questions posées par nos adhérents.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos éventuelles questions en lien avec la certification OQUALIM-STNO qui ne seraient pas traitées dans ce document.

Table des matières

1. Le STNO, c'est quoi ?	2
2. Qui peut être certifié OQUALIM-STNO ?	2
3. Un distributeur d'aliment composé peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?	3
4. Le négoce de matières premières peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?	3
5. Un courtier peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?	4
6. Je suis fabricant d'aliments composés et je transforme aussi des matières premières, mon site est-il certifiable OQUALIM-STNO ?	4
7. Je suis fabricant d'aliments composés, mais je n'ai pas de matières premières à risques ou sensibles sur mon site, celui-ci est-il certifiable OQUALIM-STNO ?.....	4
8. Comment être certifié OQUALIM-STNO ?.....	4
9. Combien coûte la certification OQUALIM-STNO ?	4
10. La certification OQUALIM-STNO est-elle valorisable en filière VLOG ?.....	5
11. Puis-je utiliser un logo OQUALIM-STNO sur mes étiquettes d'aliments ?	5
12. Comment communiquer/attester auprès de mes clients que mon usine est certifiée OQUALIM-STNO ?	5

1. Le STNO, c'est quoi ?

Le Socle Technique « Nourri sans OGM » (STNO) est un ensemble d'exigences définies par les professionnels de la nutrition animale pour sécuriser les relations commerciales dans le cadre des filières dites « sans OGM ».

Lorsqu'un fabricant d'aliment composé s'engage à fournir aux éleveurs qui lui passeront commande des aliments pour animaux (matières premières et/ou aliments composés) non étiquetables OGM conformément au règlement (CE) N°1829/2003, il peut faire valoir sa certification selon le STNO.

La certification est gérée par OQUALIM, qui détient les référentiels de certification (recueil d'exigences), édite les protocoles (règles applicables pour obtenir ou délivrer une certification) et établit les conventions avec les organismes de certification habilités à auditer en tierce partie.

Le principal référentiel de certification détenu par OQUALIM est le RCNA (Référentiel de Certification Nutrition Animale). Il s'adresse aux fabricants et distributeurs d'aliments composés et de prémélanges. Il concerne la maîtrise de la sécurité sanitaire et l'aptitude à répondre aux exigences clients.

La certification STNO est délivrée en complément de la certification RCNA.

2. Qui peut être certifié OQUALIM-STNO ?

La certification est liée à un **site de production** (unité d'exploitation d'une entreprise).

Pour faire certifier OQUALIM-STNO un site de production, une entreprise doit satisfaire deux conditions :

- le site doit être certifié OQUALIM sur la base du référentiel RCNA (cf « Champ d'application du RCNA ») ;
- le site doit être éligible à la certification STNO (cf « Champ d'application du STNO »).

Champ d'application du RCNA -

Cf « Référentiel de Certification Nutrition Animale » (version 3 – Octobre 2017)

Le référentiel de certification s'applique aux fabricants et distributeurs d'aliments composés pour animaux (aliments complets ou complémentaires, aliments minéraux, aliments liquides et aliments d'allaitement) et de prémélanges.

Les périmètres de certification sont les suivants :

- la fabrication et mise sur le marché d'aliments composés, d'aliments minéraux, d'aliments liquides, d'aliments d'allaitement, de prémélanges ;
- la distribution d'aliments composés, d'aliments minéraux, d'aliments liquides, d'aliments d'allaitement, de prémélanges ;
- le négoce d'aliments pour animaux au sens réglementaire (matières premières, additifs, prémélanges, aliments composés) **hors petfood**.

NB : les activités de distribution de matières premières ou d'additifs pour l'alimentation animale et de négoce d'aliments pour animaux au sens réglementaire ne sont pas certifiables seules et doivent obligatoirement être couplées à une activité de fabrication et/ou de distribution de prémélanges et/ou d'aliments composés y compris minéraux, allaitement, liquides.

Les fabrications d'aliments diététiques (aliments visant des objectifs nutritionnels particuliers) sont également dans le champ d'application de ce référentiel.

Les matières premières broyées ou ayant subi un traitement (laminage, floconnage, extrusion par exemple) sur site sont également dans le champ d'application du RCNA.

Champ d'application du STNO

Cf Référentiel « Socle Technique Nourri sans OGM » (version 4 – Octobre 2017)

La certification de conformité aux exigences du STNO peut être demandée par tout fabricant d'aliment composé pour animaux (aliments complets ou complémentaires, aliments minéraux, aliments liquides, aliments d'allaitement) qui s'engage à fournir aux éleveurs qui lui en passeront commande des aliments pour animaux (matières premières et/ou aliments composés) non étiquetables OGM conformément au règlement (CE) N°1829/2003 du 22 septembre 2003.

NB : si une entreprise a de multiples activités entrant dans le champ de certification du STNO, elle doit demander à être certifiée RCNA sur l'ensemble de ces activités, pour demander une extension STNO.

Les fabricants de prémélanges et d'additifs ne peuvent pas être certifiés STNO.

3. Un distributeur d'aliment composé peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?

Oui, si et seulement si la plateforme de distribution (stockage) est située sur un site de fabrication d'aliment composé. Le flux de matières premières et/ou d'aliments composés distribués et faisant l'objet d'un stockage sur site devra être inclus dans l'analyse des risques liés aux OGM.

L'activité de distribution d'aliments pour animaux (matières premières et/ou aliments composés) non couplée à une activité de fabrication d'aliment composé au sens réglementaire (mélange d'au moins deux matières premières) ne peut pas être certifiée selon le référentiel STNO.

4. Le négoce de matières premières peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?

Oui, si et seulement si l'activité de négoce est couplée à une activité de fabrication d'aliment composé au sens réglementaire (mélange d'au moins deux matières premières). Des exigences spécifiques sont détaillées lorsque des matières premières à risque ou sensibles (MPR / MPS) sont mises sur le marché par le fabricant d'aliment et ne transitent pas par l'usine. Le fabricant d'aliment doit dans ce cas de figure :

- S'assurer que son fournisseur de MPR/MPS lui communique l'origine de la matière.
- Récupérer auprès de son fournisseur de MPR/MPS l'analyse de risque relative à la gestion des OGM.
- S'assurer que son fournisseur de MPR/MPS réalise des analyses OGM.
- S'assurer que son fournisseur de MPR/MPS s'engage à lui transmettre tout résultat qui serait strictement supérieur à 0,9%.

Le fabricant d'aliment pourra, en fonction de son analyse de risque (volumes concernés, fréquence, origine...) compléter le plan d'analyse du fournisseur avec ses propres analyses et doit réaliser un exercice de traçabilité ascendante par an sur une MPR/MPS livrée directement en élevage (livraison en élevage > transport > stockage > pays de production de la matière première).

L'activité de négoce d'aliments composés et/ou de matières premières non couplée à une activité de fabrication d'aliment composé au sens réglementaire (mélange d'au moins deux matières premières) ne peut pas être certifiée OQUALIM-RCNA, ni selon le référentiel STNO.

5. Un courtier peut-il être certifié OQUALIM-STNO ?

Non, un courtier n'entre pas dans le champ de certification OQUALIM RCNA, ni dans celui du STNO.

6. Je suis fabricant d'aliments composés et je transforme aussi des matières premières, mon site est-il certifiable OQUALIM-STNO ?

Oui, si et seulement si l'activité de transformation des matières premières est localisée sur le même site que la fabrication d'aliments composés. L'activité de transformation de matières premières sera alors pleinement intégrée à l'analyse des risques liés aux OGM.

7. Je suis fabricant d'aliments composés, mais je n'ai pas de matières premières à risques ou sensibles sur mon site, celui-ci est-il certifiable OQUALIM-STNO ?

Oui, un fabricant d'aliment composé (aliments complets ou complémentaires, aliments minéraux, aliments liquides et aliments d'allaitement) peut être certifié OQUALIM-STNO.

Pour un fabricant d'aliment composé qui ne détient pas de matières premières à risque ou sensibles sur son site, l'intérêt d'une telle certification est limité mais possible. L'analyse de risque liée aux OGM sera essentiellement centrée sur la maîtrise des approvisionnements (analyse de risques OGM des fournisseurs). Il devra également participer aux Plans d'autocontrôle OQUALIM, conformément aux exigences du STNO.

8. Comment être certifié OQUALIM-STNO ?

La liste des Organismes de Certification (OC) conventionnés pour les audits OQUALIM est disponible sur le site Internet d'OQUALIM www.oqualim.fr (rubrique « Référencement usines » et « Documentation certification des usines de la Nutrition Animale (RCNA) »).

Les Organismes de Certification s'engagent par convention à respecter le Protocole de certification qui détaille les relations tripartites entre OQUALIM, le fabricant d'aliments et l'Organisme de Certification.

Pour être certifié OQUALIM, RCNA et STNO il est donc nécessaire de **contacter un Organisme de Certification conventionné** qui fera une proposition adaptée au besoin et planifiera si cela est possible un audit sur la base des référentiels RCNA et STNO.

La certification STNO sera délivrée si l'organisme tierce partie valide le respect des exigences du RCNA et du STNO.

9. Combien coûte la certification OQUALIM-STNO ?

La certification STNO consiste en un audit spécifique d'une durée d'au moins **0,25 jours par site** en plus de l'audit RCNA. Le certificat STNO ne fait pas l'objet d'une redevance spécifique à OQUALIM.

La certification STNO exige une participation au plan OGM mutualisé d'OQUALIM, laquelle implique également une participation au Plan Aliment (ou Complément le cas échéant). La participation au plan OGM mutualisé est facturée 100 EUR et couvre notamment l'accès au portail informatique.

10. La certification OQUALIM-STNO est-elle valorisable en filière VLOG ?

Oui, depuis le 1^{er} janvier 2018, la certification OQUALIM-STNO est reconnue comme équivalente à une certification VLOG (référentiel « sans OGM » allemand) en ce qui concerne les usines d'aliments pour animaux situées en France.

Un éleveur engagé dans une filière « sans OGM » destinée à fournir les filières et marchés allemands certifiés par l'organisme VLOG peut s'approvisionner en aliments issus d'une usine certifiée OQUALIM-STNO. Il bénéficie à ce titre des mêmes conditions que s'il s'approvisionne chez un fabricant d'aliments certifié « VLOG ».

Pour ce faire, le fabricant d'aliments pour animaux d'élevage certifié OQUALIM-STNO fournira aux éleveurs une attestation spécifique qui justifiera d'un approvisionnement conforme aux exigences VLOG. Un modèle de cette attestation peut être téléchargé sur le site Internet d'OQUALIM www.oqualim.fr (rubrique « Référencement usines » et « Documentation certification des usines de la Nutrition Animale (RCNA) »).

11. Puis-je utiliser un logo OQUALIM-STNO sur mes étiquettes d'aliments ?

Il n'existe pas à ce jour de logo spécifique pour le STNO. Il existe en revanche un logo OQUALIM. Les règles d'utilisation du logo OQUALIM sont détaillées dans le Protocole de certification du RCNA : « *Le détenteur des droits exclusifs du logo est OQUALIM. Le titulaire d'un certificat RCNA est habilité à utiliser le logo OQUALIM selon les conditions définies dans l'annexe 3 « Utilisation de la marque OQUALIM » (consultable sur le site www.oqualim.fr) dans les conditions suivantes :*

- *Affichage sur le(s) site(s) couverts par le certificat.*
- *Sur les emballages des produits issus de sites certifiés RCNA.*
- *Sur les moyens de transport des entreprises certifiées RCNA.*
- *Sur des documents de l'entreprise ayant un rapport direct avec les produits ou services issus de sites certifiés RCNA. »*

NB : l'utilisation du logo OQUALIM est subordonnée à la détention d'un certificat RCNA et à la participation aux plans d'autocontrôle OQUALIM. Une entreprise qui détient un certificat mais ne participe pas au plan d'autocontrôle OQUALIM ne peut pas utiliser le logo OQUALIM.

12. Comment communiquer/attester auprès de mes clients que mon usine est certifiée OQUALIM-STNO ?

La communication avec les éleveurs est de la responsabilité de chaque entreprise. Quelques points doivent toutefois être soulignés :

- La certification OQUALIM-STNO est une certification usine, il est donc possible de communiquer sur un site Internet, dans des plaquettes ou par courrier pour expliquer qu'une usine est certifiée OQUALIM - STNO.
- Il est possible de mentionner dans la partie « Mode d'emploi » des étiquettes d'aliments, une phrase de type « cet aliment convient aux filières « Nourris sans OGM < 0,9% » ».
- Il est également possible de fournir à la demande des éleveurs une attestation de type « J'atteste fournir à M. X, sur la période Y, un aliment fabriqué dans une usine certifiée OQUALIM-STNO et qui convient aux filières « Nourris sans OGM < 0,9% » ».